

CONNAÎTRE LES FONDAMENTAUX DU DROIT DU TRAVAIL

CONTEXTE

Employer des salariés est une responsabilité complexe qui comporte de nombreux risques de malentendus, de contentieux prud'homaux, voire de sanctions pénales en cas de mauvaise décision. Face à un Code du travail dense, il est indispensable de maîtriser les bonnes pratiques pour sécuriser la gestion de ses équipes.

Lieu

Agence Cerfrance
Seine Normandie

Durée

1 journée (7 heures)

Prix*

450 € HT (option repas
22 € HT)

Public

Toute personne souhaitant se former aux bases du droit du travail

VOTRE OBJECTIF

Acquérir les connaissances de base en droit du travail pour gérer administrativement le personnel et définir un cadre de vie sécurisant dans l'entreprise.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis technique juridique. Avoir la volonté de se former aux bases du droit social.

VOS NOUVELLES COMPÉTENCES

- Organiser le temps de travail de ses salariés dans le respect de la loi (durée journalière, temps partiel, modulation).
- Vérifier la conformité des contrats et des documents obligatoires de ses salariés, de l'embauche à la rupture.
- Sécuriser ses décisions de gestion du personnel pour limiter le risque de litige aux Prud'hommes.
- Formaliser des règles de vie et des consignes claires, dans un cadre de travail motivant pour ses salariés.

PROGRAMME DE FORMATION

- 1 Identifier les règles gravitant autour du contrat de travail
- 2 Décrire les principales caractéristiques du contrat de travail
- 3 Prévenir le risque Prud'hommes
- 4 Définir des règles de vie dans l'entreprise
- 5 Évaluer ses salariés
- 6 Créer un cadre motivant pour ses salariés

Méthodes, moyens et modalités pédagogiques

Présentation en début de journée - Tour de table avant et après formation - Distribution de supports - Évaluation des capacités acquises : quiz, auto-positionnement - Évaluation de la satisfaction : fiche d'évaluation - Un certificat de réalisation sera remis à chacun des participants.

Catégorie de l'action de formation : adaptation et développement des compétences.

Modalité d'apprentissage : présentiel.

Délai d'accès : prévoir un temps minimum de 6 semaines avant le début de la formation.

*Prise en charge possible par votre fonds de formation (VIVEA, OPCO ou FAF), selon votre situation. Nous vous accompagnons dans vos démarches.

Inscription et infos pratiques

☎ 02.35.59.64.70

✉ formation@sn.cerfrance.fr



Accès PMR

sauf au sein de nos agences de Cergy-Barville, Montivilliers et Verneuil d'Avre et d'Iton.

Avant votre formation, contactez Emilie Prieur, référente handicap au 07 88 30 91 81 ou eprieur@sn.cerfrance.fr